

Questions orales

son stock, alors que les produits de cette société ne sont vendus que dans l'ouest du Canada?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur je n'étais pas au courant de cette décision et je ne savais pas qu'on avait donné de tels ordres car dans d'autres cas analogues qui ont été portés à notre attention, nous avons autorisé les sociétés à se servir de sacs unilingues, dans les régions unilingues. Je vérifierai ce qui s'est passé et en ferai part à la Chambre car ce genre de gaspillage n'est pas admissible. S'il est possible d'utiliser des sacs et qu'il n'est pas essentiel qu'ils soient libellés dans les deux langues, il devraient être utilisés, uniquement bien entendu dans les régions unilingues.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE**LE RAPPORT DE LA RÉUNION FÉDÉRALE-PROVINCIALE**

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, j'adresse ma question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être Social. La semaine dernière, s'est tenue une réunion des sous-ministres fédéraux et provinciaux des services sociaux. Madame le ministre pourrait-elle dire à la Chambre si des décisions ont été prises à cette réunion relative au financement des services sociaux? Les fonctionnaires provinciaux ont-ils porté à l'attention des représentants du ministre les grosses difficultés budgétaires dans lesquelles se trouvent à présent les provinces par suite des coupes sombres que le gouvernement fédéral a faites dans les subventions initiales prévues dans les accords-cadres relatifs aux services sociaux.

[Français]

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je ne peux pas donner le résultat de la réunion tenue entre nos sous-ministres, mais je peux assurer la Chambre qu'aucune décision n'a été prise puisqu'elle repose entre les mains des ministres. J'ai signé cette semaine une lettre adressée à tous mes homologues provinciaux leur demandant s'ils accepteraient la date des 6 et 7 mars pour la tenue d'une réunion fédérale-provinciale au sujet des services sociaux, afin de savoir si nous pourrions en arriver à une entente, ce que j'espère vivement. La somme de \$132,000,000, qui a dû être gelée à regret pour une période d'un an, était une somme additionnelle faisant partie de la première offre. Elle a malheureusement été gelée à cause des restrictions budgétaires que nous avons jugé nécessaire de nous imposer.

M. Grafftey: Monsieur l'Orateur, étant donné que la conférence fédérale-provinciale a été retardée, madame le ministre a-t-elle encore l'intention de présenter en avril à la Chambre des communes une loi sur les services sociaux?

Mlle Bégin: Monsieur l'Orateur, il doit y avoir un malentendu. La réunion de mes homologues et de moi-même n'a jamais été retardée. La date que j'ai mentionnée est celle que

[M. McKenzie.]

mes homologues ont demandée. J'aurai donc grand plaisir à tenir cette première réunion, et des résultats de celle-ci dépendra, selon le vœu de tout le monde, la conservation du *statu quo* ou d'un nouveau projet de loi, ce que je ferai avec plaisir.

* * *

[Traduction]

LA CONSOMMATION

NORTHERN TELECOM—LE RECOURS APPARENT AU CHANTAGE POUR OBTENIR UNE MAJORATION DES TARIFS DE BELL CANADA

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre de la Consommation et des Corporations, j'aimerais poser une question au ministre des Finances. Le ministre est-il au courant du chantage économique exercé par le président de Northern Telecom, M. Scrivener, qui a dit que sa société pourrait donner du travail à davantage de gens si l'on autorisait Bell Canada à augmenter de 20 p. 100 ses tarifs d'abonnements résidentiels et de 28 p. 100 ses tarifs d'abonnements d'affaires? Il s'agit de la plus forte hausse jamais réclamée par Bell. Si le ministre est au courant de ces faits, peut-il nous dire s'il est prêt à recommander à ses collègues du cabinet de retenir immédiatement les millions de dollars de dégrèvements fiscaux accordés à la société Northern Telecom par le dernier budget pour l'aider à créer des emplois, ce que, de toute évidence elle n'a pas fait?

● (1202)

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur le président, je ne suis pas au courant de la déclaration faite par le président de la Northern Telecom Ltée, et je dois ajouter que nous n'avons pas de système d'impôt qui nous permette de faire de la discrimination à volonté contre l'une ou l'autre des compagnies au Canada.

[Traduction]

M. Orlikow: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme Northern Telecom a licencié 1,000 employés dans la province du ministre l'année dernière et a annoncé le licenciement de 280 autres employés à Montréal et d'une centaine à Brantford, le ministre serait-il prêt à se montrer moins tolérant à l'endroit de cette compagnie qui n'a aucunement l'intention d'augmenter ses effectifs au Canada?

[Français]

M. Chrétien: Monsieur le président, les incitations d'impôt que reçoivent les compagnies pour certains investissements dans certains endroits ne les obligent pas à maintenir leur niveau d'emploi dans d'autres parties du Canada ou dans d'autres usines. La loi s'applique pour toutes les industries du Canada et si elles se qualifient en vertu de la loi sur l'impôt telle qu'adoptée par la Chambre des communes au mois de décembre dernier, elles ont droit à ces bénéfiques. Nous ne pouvons pas agir étant donné ces circonstances selon l'impulsion du moment ou une mauvaise déclaration par l'un des cadres de la compagnie.